

# Charte du collège des actionnaires

Le collège des actionnaires a reçu mandat de la FPH d'*"élaborer une charte des actionnaires pour un monde responsable, pluriel et solidaire qui sera enrichie de la confrontation entre la charte d'ACTARES et la charte pour un monde responsable, pluriel et solidaire"*.

Les cinq grands thèmes de la *Charte pour un monde responsable, pluriel et solidaire* ont donc été repris et complétés par les préoccupations des actionnaires.

<b><i>Pour sauvegarder l'humanité dans sa richesse et la planète dans son intégrité, il faut à tous niveaux concilier l'unité et la diversité</i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>❑ Conscient que la mondialisation de l'économie et la croissance des échanges commerciaux génèrent des pressions toujours plus sévères sur l'être humain, la société et l'environnement;</li><li>❑ constatant l'accroissement de la pauvreté, des inégalités, de l'exploitation et de la raréfaction des ressources naturelles, de la destruction de l'environnement, de la multiplication des conflits et des tensions entre communautés et entre nations;</li></ul>
<b><i>La reconnaissance de l'autre est le fondement de toute relation et de toute paix ;</i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>❑ convaincu de la nécessité, pour les actionnaires, d'avoir une attitude responsable c'est-à-dire une attitude tenant compte des conséquences des activités des Sociétés Anonymes (S.A.) - dont ils détiennent une partie du capital - sur l'être humain, la société et l'environnement;</li></ul>
<b><i>L'acceptation des contraintes liées à la préservation du bien commun est nécessaire à l'exercice de la liberté ;</i></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>❑ persuadé de la nécessité d'inciter les S.A. à orienter leurs activités dans le sens du développement durable*, dans ses dimensions sociale, écologique et économique, et dans le sens du respect des droits humains.</li><li>❑ certain que l'exercice de ces responsabilités nous concerne tous, car nous sommes très nombreux à être actionnaires, soit de façon directe, soit de façon indirecte en tant qu'épargnants, souscripteurs de fonds de placements ou affiliés à des caisses de retraite;</li><li>❑ sûr que cette forme d'exercice de la citoyenneté aura d'autant plus d'influence qu'elle se développera plus largement et que les mêmes préoccupations seront exprimées auprès d'un plus grand nombre de S.A. par un plus grand nombre d'actionnaires;</li></ul>

<p><b><i>Le développement matériel est au service du développement humain ;</i></b></p>	<p>le collège des actionnaires a la volonté de contribuer au développement d'une économie au service de l'être humain, de tous les êtres humains et de leur environnement, et plus précisément de veiller:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ à ce que les activités de l'entreprise se fassent dans le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de l'être humain et contribuent à la promotion du développement durable*;</li> <li>❑ à ce que l'entreprise entretienne des relations loyales et équitables avec tous ses partenaires: actionnaires, autres bailleurs de fonds, employés, syndicats, fournisseurs, clients, concurrents, collectivités publiques, et toutes les personnes ou collectivités touchées par les activités de l'entreprise.</li> </ul>
<p><b><i>Le changement n'est pas un but en soi mais un moyen au service du développement humain et de la sauvegarde de la planète.</i></b></p>	<p>Le changement ne peut servir les seuls intérêts des actionnaires. La vigilance de ces derniers est requise vis-à-vis des activités de Recherche et Développement des entreprises. Le principe de précaution prévaut.</p>

---

\* Par « développement durable », on entendra « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion:

- le concept de " besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis du monde, à qui il convient d'accorder la priorité absolue, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

(Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, 1987 (1988), p.53; traduction revue pour la rendre plus fidèle à l'original anglais).